



14^e rencontre du réseau Muséfrem (Arras, jeudi 24 octobre 2024)

APPEL À COMMUNICATIONS

Orgues et organistes en France de l'Ancien Régime à la Révolution

En 1790, les lois sur le clergé, avec la suppression des chapitres et des ordres religieux, donnent lieu à des suppliques d'organistes sans emploi et à des inventaires d'églises mettant au jour des orgues dont l'existence échappait jusqu'alors aux archives. Ces deux ensembles ne se recoupent pas toujours : ici est signalé un organiste, sans qu'aucune source ne détaille l'instrument qu'il sert, là se révèle un instrument dont le titulaire demeure anonyme (situation courante dans les communautés religieuses). Les premiers temps de la Révolution s'accompagnent de démontages d'orgues, parfois achetés par des paroisses (ainsi le magnifique instrument de l'abbaye de Clairmarais (Pas-de-Calais) acquis pour l'église d'Aire-sur-la-Lys, où il est toujours), mais aussi de destructions inévitables.

La base Muséfrem a permis de repérer de nombreux organistes – hommes et femmes, puisque l'éloignement du chœur de l'instrument à tuyaux, généralement perché sur une tribune, autorise cette fonction musicale aux musiciennes, quel que soit le statut de l'église¹ – au service de cathédrales, de collégiales, de paroisses ou d'établissements réguliers. Grâce à ce corpus, encore incomplet mais déjà imposant, il est possible d'étudier les origines, la formation, les situations professionnelles et familiales de ces instrumentistes particuliers.

Les instruments eux-mêmes offrent un champ d'étude, ouvert par les descriptions des inventaires et complété par les devis de travaux, les contrats d'entretien, les allusions des registres capitulaires ou paroissiaux, voire leur situation actuelle : la taille de l'instrument, son emplacement (qui peut varier), sa composition peuvent être explorés.

Le répertoire enfin, qui pose la question des usages, demeure mal connu, du fait même des habitudes des organistes d'improviser sur le plain-chant et de la rareté des livres d'orgue ayant franchi les siècles². Les interventions de l'orgue sont pourtant fréquemment précisées dans les règlements capitulaires ou dans les contrats des organistes, permettant d'imaginer à quelles occasions et dans quelles circonstances exactes l'instrument chantait sous les voûtes.

Cette journée d'étude souhaite croiser les approches historique et musicologique, à travers l'exploration des instruments, des hommes (et femmes) et des œuvres, tels qu'ils se révèlent dans les archives, les collections musicales, les catalogues, les périodiques ou le patrimoine organistique conservé.

¹ Sylvie Granger a particulièrement étudié les femmes organistes, qui constituaient déjà en 2008 l'essentiel des ses « Femmes musiciennes de 1790 : aperçus sur l'invisibilité » (*Revue de musicologie*, 2008, t. 94, n°2, p. 289-308).

² Par exemple, le livre d'orgue manuscrit mis en ordre par Luc Marchand en 1772 (BM Versailles, Ms Mus. 60). On y trouve des indications destinées à son successeur et survivancier André Levé.

Plusieurs pistes peuvent être explorées :

- La présence des orgues dans la France de 1790. À la lumière des inventaires et des déclarations d'organistes, certains départements se révèlent très riches en instruments à tuyaux. Il est possible d'ébaucher une cartographie des orgues en France, mais aussi de tenter d'analyser les implantations, en lien avec le dynamisme économique des villes ou la richesse des chapitres et abbayes, ou par la grâce de legs généreux.
Les devis, dont beaucoup ont été publiés (par Norbert Dufourcq ou d'autres après lui), peuvent fournir des informations sur les modes de financement, les difficultés d'installation et de paiement, mais aussi le choix d'une esthétique musicale. Ainsi, autour de Nice, les frères Grinda implantent, entre 1790 et 1792, des instruments aux sonorités françaises, dans un territoire habitué au son plus suave des orgues italiens.
- Les usages liturgiques de l'orgue apparaissent dans les cérémoniaux, les recueils de musique (livres d'orgue ou recueils de messes qui délaissent certains versets joués à l'orgue), les contrats d'engagement ou les (trop rares) descriptions de ses interventions.
On peut tenter, en synthétisant les résultats fournis par la base Muséfrem pour plusieurs églises, de repérer des pratiques régionales, des usages liturgiques particuliers. Si entendre le son des orgues au début et à la fin des offices solennels semble courant, dans quelle mesure l'instrument alterne-t-il avec les voix, à quelles occasions joue-t-il avec elles (parfois pour remplacer l'orchestre dans un motet, comme à la cathédrale de Toul) ?
- Le métier d'organiste d'église : une place à plein temps ou une activité ponctuelle ? La rémunération des organistes est souvent modique : quelle autre activité apporte-t-elle un complément ? La place est-elle attachée à un bénéfice ecclésiastique dont le revenu est spécifiquement dédié à rémunérer l'organiste ? On pourra étudier les suppléances, pratique qui semble courante, bien que déplorée par les employeurs : élève remplaçant le maître, collaborations familiales, quand il ne s'agit pas d'un jeune musicien embauché en sous-main par le titulaire.
- La formation et le recrutement des organistes. La formation est souvent méconnue et doit être supposée à partir du contexte : transmission familiale (qui semble la règle pour les musiciennes), rudiments au sein d'une maîtrise, voyages pour se perfectionner auprès de maîtres reconnus. Cette question peut être rapprochée de celle de la construction d'une carrière, depuis des tribunes modestes où le jeune organiste polit son métier, jusqu'aux postes les plus en vue qui n'acceptent que des musiciens reconnus. Elle invite également à étudier les mobilités et les itinérances professionnelles, qui constituent depuis l'origine du projet Muséfrem un point régulièrement abordé, soit globalement, soit pour une fonction donnée.

Comptant sur votre concours pour une rencontre que l'on espère aussi riche que les précédentes.

*François Caillou, Youri Carbonnier, Julien Charbey, Achille Davy-Rigaux,
Bernard Dompnier, Thierry Favier, Stéphane Gomis, Laurent Guillo*

Les propositions de communication (titre et court résumé) doivent être adressées **avant le 31 juillet 2024** conjointement aux trois responsables scientifiques de la journée d'étude :

Youri Carbonnier (youri.carbonnier@univ-artois.fr)

Achille Davy-Rigaux (achille.davy-rigaux@cnrs.fr)

Stéphane Gomis (stephane.gomis@uca.fr)